

APPAIRE N° 24/7. - Autorisation d'ouvrir et de fermer dans différentes écoles de la Commune des classes primaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le nombre sans cesse croissant d'élèves ayant entraîné pour la rentrée scolaire de 1971 - 1972 la création d'emplis nouveaux dans la circonscription de SAINT-DENIS, par lettre en date du 18 OCTOBRE 1971, Monsieur le Vice-Recteur me faisait parvenir une liste de classes primaires élémentaires qu'il était disposé à ouvrir ou à fermer dans les différentes écoles de la ville.

Ces propositions se sont portées sur les groupes suivants :

- Domenjed : ouverture d'une classe
- Ruisseau Blanc : ouverture d'une classe
- Saint-François 7ème km : ouverture d'une classe
- Commune Prima : ouverture d'une école
- Chaudron S.I.D.R. 2ème groupe garçons : ouverture de 3 classes.
- Chaudron S.I.D.R. 2ème groupe filles : ouverture de 2 classes

La création de ces nouvelles classes étant indispensables au bon fonctionnement de la scolarité à Saint-Denis, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette liste.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 9 novembre 1971
Bon le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : H. Kersch
Bon copie certifiée conforme
Bon le Directeur des Affaires Financières
M. L. Blouin